jeune homme s'apprête à partir sur le joli tour de France des Compagnons... Le 1^{er} mars, il avait déjà acheté quatre chemises en toile blanchie; le 26 mars, jour de Pâques, il effectue ses derniers achats: une malle, une paire de souliers (un « père souilles »!) neufs, une paire de souliers ressemelés pour le dimanche, un livret d'ouvrier et un passeport « pour l'intérieur ». Si ce dernier est obligatoire pour tout



voyageur à l'intérieur des frontières françaises, fut-il ecclésiastique, le livret est pour sa part indispensable à tout ouvrier. Les autorités civiles craignent les troubles causés par les rivalités quelquefois sanglantes entre Compagnons membres de sociétés ennemies, mais elles redoutent encore plus les coalitions ouvrières dans les fabriques, ces convulsions sporadiques qui font trembler le patronat en exigeant l'augmentation de salaires qui ne sont qu'à peine supérieurs au seuil de la misère... Les contrôles de gendarmerie sur les routes du Tour sont nombreux et tâtillons.

Fin mars 1837, voici donc Jean-Jacques Laurès en route pour prendre sa première embauche, à Saintes. Peut-être s'agissait-il d'un arrangement entre son père et un entrepreneur saintongeais qu'il avait connu lors de son tour de France (il est en effet crédible de penser que le père de J.-J. Laurès était lui-même Compagnon tailleur de pierre). Il est en tous les cas significatif de constater que Jean-Jacques se rend le plus directement possible, par diligence et par bâteau, à Saintes, sans traîner ni à Agen, ni à Bordeaux, deux villes qui ont pourtant des sièges compagnonniques permanents (on soulignera à cet égard que Bordeaux possède pour les Compagnons

Passants tailleurs de pierre une grande importance). Son carnet de comptes nous livre son parcours, en même temps que quelques-unes de ses dépenses de voyage : Pézenas, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse, Castelsarrazin, Moissac, Ballans, Agen, Marmande, Bordeaux, Blaye et enfin Saintes, où il arrive peut-être aux alentours du vendredi 7 avril – quelques journées de travail sont alors indiquées dans le carnet, jusqu'au samedi 15, sans cependant préciser ni le lieu, ni l'employeur –, et où, avec certitude, il embauche le mercredi 19 avril chez Cadet Brun, maître maçon, en compagnie d'Eugène Carrière (dont il tiendra par la suite la comptabilité des journées durant tout le temps où ils auront le même employeur). De Béziers à Toulouse, il aura dépensé 10 francs ; de Toulouse à Marmande, 8 francs 10 sous ; de Marmande à Bordeaux par bateau à vapeur, 3 francs 10 sous ; à Bordeaux où il séjourne seulement deux jours, 4 francs 10 sous ; puis de Bordeaux à Blaye par bateau à vapeur, 1 franc 5 sous.

Si les anciennes provinces de Charente et la Saintonge sont connues pour avoir été des fiefs importants des Compagnons tailleurs de pierre des deux rites – à la différence d'autres régions, « Passants » et « Étrangers » y cohabitent, semble-t-il, sans trop de heurts –, Saintes n'est cependant pas une ville « de Devoir » ou « de Rôle », c'est-à-dire une ville possédant un siège permanent et, de ce fait, dotée d'un « Rôle », tout à la fois règlement, registre des passages et emblème sacré de la société des Compagnons Passants tailleurs de pierre. C'est en effet dans cette société-là que Jean-Jacques Laurès sera plus tard reçu Compagnon et même si cela n'a rien d'impossible, il n'y a aucune raison de penser que ce n'est pas dans celle-ci qu'il fit ses premiers pas sur le Tour. Il est d'ailleurs possible qu'à cette date, Saintes ait été une ville « champêtre » pour les C.P.T.D.P. (nous emploierons désormais quelquefois cette commode abréviation, au demeurant utilisée par les intéressés eux-même), c'est-à-dire une ville dont la vie compagnonnique n'était pas absente mais qui était rattachée à un siège permanent proche, en l'occurrence Rochefort.

Le séjour à Saintes et l'apprentissage du « Trait »

Jean-Jacques Laurès va rester à Saintes au service de Cadet Brun durant un peu moins d'une année, travaillant de manière très régulière selon ce qui apparaît dans sa comptabilité, à l'exception d'une période s'étendant du 9 au 22 janvier 1838 – qui correspond peut-être à une période d'intempéries (gel ou neige par exemple) rendant le travail difficile ou impossible, notamment en maçonnerie proprement dite. Le 21 février 1838, il solde ses comptes avec Cadet Brun et il prend la